



Pension alimentaire et frais de scolarité

Par twinous

Bonjour,

le Papa et moi avons l'autorité parentale partagée. Il s'est toujours acquitté de la pension alimentaire. Mais depuis février 2020, il ne vient plus chercher nos enfants car il vit chez sa mère et elle a peur de covid Notre fille va faire sa rentrée prochaine en études supérieures, il va y avoir des frais, est-il obligé de participer à la hauteur de la moitié (ainsi que le permis de conduire) ou faut-il le faire valider par le JAF ?
en vous remerciant.

Par yapasdequoi

Bonjour,
Que dit exactement le jugement concernant les frais de scolarité ?

Par twinous

Bonjour,

rien, puisque rien n'a été prévu à cet effet !

Par yapasdequoi

Si la situation et les besoins de vos enfants évoluent, il faut saisir à nouveau le JAF avec vos justificatifs de ressources et de charges.
Le droit de visite et d'hébergement est un droit, pas un devoir. Toutefois, les preuves que le père ne l'a pas exercé sont à ajouter au dossier pour justifier de vos charges supplémentaires.
Le père pouvait emmener l'enfant en vacances ailleurs que chez la grand-mère. Il n'a pas vu les enfants depuis 5 ans ?

Par kang74

Bonjour

L'obligation alimentaire a été calculée et elle prend la forme d'une pension alimentaire actuellement .
La prise en charge des frais n'est pas un bonus mais une forme de pension alimentaire en nature .
Par de là, au vu de l'évolution des besoins de votre fille mais aussi au vu des capacités financières des deux parents depuis le dernier jugement il faut refaire réévaluer le montant de la pension , qu'elle soit en nature ou pas .

Par de là, le seul fait que votre enfant fasse des études , et qu'il y a plus de frais, ne permet pas de savoir si votre ex aura à donner plus qu'actuellement : tout dépend de l'évolution aussi de ses capacités financières .

Par twinous

Merci à vous 2 pour vos réponses qui confirment ce que je pensais.

Et non le papa, le papa ne vient que pour l'anniversaire et en cop de vent at uniquement si note fils et moi même l'appelont. Par exemple cette année il m'a fait un virement pour Noël.

encore merci et meilleurs voeux.